



PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du lundi 25 novembre 2024
Mairie d'Osselle

Conseillers présents : 14

Conseillers absents excusés : 2

Sylvain CACHOT – Gérald VUITTENEZ a donné procuration à Anne OLSZAK

Conseillers absents : 2

Nicolas BERTENAND – Julie GENET

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK

Secrétaire de séance : Mme Sylvette PALYS

La séance est ouverte à 20 H 37

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2024 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune remarque formulée.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 4 abstentions des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 30 septembre 2024.

2/ DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Madame le Maire informe les conseillers de l'acceptation de plusieurs devis depuis la dernière séance du Conseil municipal :

- ECR Environnement : cœur d'Osselle – sondages géotechniques
⇒ 5 460,00 € T.T.C.
- Theneris : cœur d'Osselle – contrôle amiante
⇒ 995,00 € T.T.C.
- SARL Gounand : élagage chemin du château d'eau
⇒ 1 920,00 € T.T.C.

Par ailleurs, les élus sont informés des différentes décisions prises par Madame le Maire en matière de fongibilité des crédits :

Décision n°1 :

DI compte 21538/21 : - 4 500,00 €

DI compte 454111/45 : + 4 500,00 €

RI compte 10226/10 : - 4 500,00 €

RI compte 454211/45 : + 4 500,00

Virement de crédits opéré en raison de la nécessité de payer des travaux d'urgence dans un logement privé (arrêté préfectoral).

Btg : 2 313,79 € - Chaudière

Souvet : 1 614,00 € - Sécurisation escalier

Un montant forfaitaire de 8% a été facturé au propriétaire sur les dépenses engagées par la commune pour la réalisation des travaux d'office.

Décision n°2 :

DF compte 60622/011 :	- 400,00 €
DF compte 622/011 :	- 1 600,00 €
DF compte 65138/65 :	+ 600,00 €
DF compte 65888/65 :	+ 1 400,00 €

Virement de crédits opéré pour insuffisance budgétaire dans le chapitre 65 due au règlement de la facture SNCF de 581,80 € concernant la chute d'arbres (compte 65888) et du paiement d'une aide sociale accordée par le Conseil municipal à hauteur de 1 578,39 € (compte 65138).

Décision n°3 :

DF compte 60632/011 :	- 150,00 €
DF compte 7392221/014 :	+ 150,00 €

Virement de crédits opéré pour insuffisance budgétaire au chapitre 014 afin d'émettre un mandat demandé par la trésorerie concernant le mécanisme du FPIC, le montant a triplé par rapport à l'an passé et il n'était pas encore connu au moment du vote du budget.

Montant 2024 : 238,00 €

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

3/ DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Madame le Maire indique aux élus que dans le cadre de la protection des données personnelles, la loi impose à la commune la nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPO).

Depuis l'instauration de cette obligation, la commune bénéficiait des services de l'ADAT, moyennant une cotisation annuelle.

Afin de réduire les dépenses de fonctionnement communales, il a été décidé de ne pas renouveler la convention avec l'ADAT à partir de novembre 2024.

Il est proposé de confier le rôle de DPO à Monsieur Nicolas HAMEL, secrétaire de mairie ; ce dernier a d'ores-et-déjà donné son accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Monsieur Nicolas HAMEL, Délégué à la Protection des Données pour la commune d'Osselle-Routelle à compter de l'entrée en application de la présente délibération.

4/ SUBVENTION ENTRAIDE

Madame la 2^e adjointe rappelle aux élus qu'en 2019, 2020, 2021 et en 2023, le Conseil avait décidé de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € à destination de l'association « Lutte contre la précarité alimentaire » de Saint-Vit, devenue aujourd'hui Maison de l'Entraide.

Cette association, anciennement nommée « Entraide du Val Saint-Vitois » fournit des denrées alimentaires et des produits d'hygiène depuis de nombreuses années à ceux qui en ont besoin.

Tout comme ces dernières années, plusieurs foyers de la commune ont bénéficié régulièrement de ce soutien essentiel en 2023.

Il est proposé de renouveler cette aide de 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition ci-dessus et décide de l'attribution d'une aide exceptionnelle de 600 € à l'association « Maison de l'Entraide » de Saint-Vit.

5/ PARTICIPATION ACTIVITÉS SPORTIVES ET AUX VOYAGES DES ENFANTS

Madame le Maire rappelle aux élus leur délibération n°2021/056 par laquelle ils avaient décidé une participation :

- Aux activités sportives des enfants d'Osselle-Routelle à hauteur de 20 € par an par enfant.
- Aux voyages scolaires des enfants de la commune (niveau collège et lycée) à hauteur de 30 € par an et par enfant.

Cette délibération ayant plus de 3 années, il est proposé de la renouveler et d'y apporter les modifications suivantes :

- Participation aux activités sportives des enfants d'Osselle-Routelle jusqu'à 18 ans inclus, à hauteur de 20 € par an et par enfant. Les demandes des familles devront nous être parvenues entre le 15 août et le 31 décembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition ci-dessus et sa mise en application dès 2025.

- Participation aux voyages scolaires des enfants d'Osselle-Routelle, jusqu'à 18 ans inclus (niveau **primaire à débattre**, collège et lycée), à hauteur de 30 € par an et par enfant.

Après débat, les élus considèrent que la commune, par l'intermédiaire du SIVOS, participe de manière significative au financement des écoles et donc des primaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition ci-dessus et sa mise en application dès 2025, en excluant les élèves du primaire, vote contre à l'unanimité.

Madame le Maire indique aux élus l'inversion des points 6 et 7, la Décision Modificative du Budget en investissement influe sur l'ouverture d'un quart du Budget.

6/ MODIFICATION DU BUDGET COMMUNAL N°1

Madame le Maire indique aux élus qu'il est nécessaire de modifier le budget afin de pouvoir régler les factures liées à la maîtrise d'œuvre du projet cœur d'Osselle.

Il est proposé le virement de crédits suivants :

Compte 2131/21 « Construction bâtiments publics » :	- 13 500,00 €
Compte 203/20 « Frais études, recherches... » :	+ 13 500,00 €

Les totaux des sections restent inchangés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

7/ OUVERTURE D'UN QUART DU BUDGET EN INVESTISSEMENT POUR 2025

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir assurer la bonne gestion de la comptabilité de la commune jusqu'au vote des budgets 2025, il convient de prendre une délibération pour l'ouverture de crédits équivalents à un quart du budget investissement de l'exercice précédent.

Il est donc proposé aux conseillers municipaux de valider l'ouverture de crédits dans la section investissement de chaque budget (principal et annexe) à hauteur d'un quart du budget respectif voté l'an passé comme suit :

Budget communal

Chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles » : 6 675,00 €

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 10 924,00 €

Budget Bois

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 9 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Madame le Maire à opérer aux ouvertures de crédits correspondantes.

8/ VENTE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL – QUARTIER ROUTELLE

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux la situation de la parcelle communale AB 67 situé à Routelle et qui a vocation à être vendue pour terrain à bâtir.

Après constatations d'un géomètre, il s'avère que la parcelle voisine empiète sur le fonds communal (un mur de soutènement et du dallage d'entrée de garage) à hauteur de 64 m².

Afin de régulariser la situation, il a été proposé au propriétaire voisin de racheter ces 64 m² au tarif de 80 € le m² soit un total de 5 120,00 €.

Ce dernier ne nous a pas encore communiqué sa réponse officielle.

Il est proposé aux élus de valider cette proposition et le tarif évoqués ci-dessus.

Les élus demandent qu'une date soit arrêtée pour avoir une réponse du propriétaire voisin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

9/ CŒUR D'OSSELLE – ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Madame le Maire indique aux élus que dans le cadre du projet du cœur d'Osselle, nous avons reçu un devis d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) des services de Grand Besançon Métropole.

Ce service accompagne la commune depuis le commencement du projet et est déjà intervenu durant la phase besoin/diagnostic.

Il est proposé aux élus de continuer à travailler avec ce service afin de poursuivre la phase études et recherches des entreprises.

Le devis a été envoyé aux élus en amont de la réunion du Conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le devis présenté à hauteur de 14 472,00 € et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

10/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Démission d'un conseiller municipal : M. BROCCETTO a fait part de sa démission pour raisons personnelles.

Frelons asiatiques : deux nids ont été éradiqués, un à Osselle et un à Routelle.

Chemin de la Citadelle : Le chemin de la Citadelle a été réhabilité. Les travaux réalisés par un bûcheron professionnel sont presque finis.

Décorations de Noël : les sapins ont été donnés par les habitants, que nous remercions, un à Osselle et un à Routelle. La mise en place des sapins a été faite par des élus avec l'aide de M. Loersch pour le transport. La décoration a été effectuée en partie par les employés du SIVOM de Boussières (nacelle) et par les membres du comité fêtes et cérémonies. Ils seront illuminés à partir du vendredi 29 novembre 2024.

Colis des aînés : cette année, choix entre un panier de spécialités italiennes ou un repas au restaurant « Les Bords du Lac » à Osselle. Les modalités de réservation sont indiquées sur la proposition de menu qui a été distribuée dans les boîtes aux lettres des personnes concernées.

Enseigne du restaurant « Les Bords du Lac » : il est signalé que celle-ci reste allumée toute la nuit. Madame le Maire va en informer GBM.

Questionnaire étudiante en école de commerce sur Illiwap : il s'agit d'une étude sur la solidarité entre les habitants pour de la livraison de courses diverses directement à domicile ou dans des casiers.

Vernissage ASCAP à la salle des fêtes de Roset-Fluans : les enfants des écoles présentent leurs œuvres sur le thème de la biodiversité le vendredi 6 décembre 2024 à partir de 17h.

Machine à pains parking église de Routelle : la machine a été réparée mais le nouveau boulanger de Torpes qui la gère est débordé de travail et ne peut pas, pour le moment, la rendre fonctionnelle. Nous espérons qu'il pourra le faire mais ce n'est pas confirmé.

Cimetières : des tombes dangereuses ont été dénombrées, quatre sur Osselle où les familles se sont manifestées pour les remettre en état. Sur Routelle, trois pour lesquelles les familles ne se sont pas encore fait connaître.

Téléthon : débute le vendredi 29 novembre jusqu'au dimanche 1^{er} décembre 2024 avec les animations suivantes : Marché de Noël de l'Association des Parents d'Elèves le vendredi à Roset-Fluans dans la salle des fêtes, repas dansant le samedi soir à Roset-Fluans et marche gourmande le dimanche. À noter que les deux mairies seront ouvertes le dimanche pour une vente d'objets et tricotés confectionnés par l'association « Les Mains Agiles », une exposition proposée par la LPO à Routelle et une petite buvette sur chaque site.

Taille des haies et arbres : merci ne pas laisser vos haies et arbres empiéter chez les voisins et sur le domaine public.

Dossier ARS : la commune a fait réaliser des travaux dans un logement classé indécemment par l'ARS suite à un signalement de la locataire et à l'établissement d'un arrêté préfectoral. Les travaux ont été refacturés au propriétaire bailleur. Madame le Maire fait lecture aux Conseillers de deux courriers reçus en mairie dudit propriétaire.

Logement insalubre : un autre propriétaire bailleur de la commune a été enjoint, par arrêté préfectoral dans un délai d'un mois, à exécuter des travaux dans un logement jugé insalubre par l'ARS. Le locataire est suivi par l'assistante sociale de Saint-Vit afin de lui trouver un logement HLM le plus rapidement possible, sa santé étant compromise.

Charpente de l'église de Routelle : la charpente de l'église de Routelle présente des parties très abîmées. Dans un premier temps, un traitement des poutres est nécessaire. La commune attend plusieurs devis pour le traitement.

Chiens errants : signalés sur la commune. Démarche : prévenir la gendarmerie.

Dépôts de déchets sauvages : plusieurs dépôts ont été constatés sur Osselle et Routelle et ont été enlevés par les agents du SIVOM.

Prestations SIVOM : la commune pense repartir en 2025 avec le SIVOM. Le nombre d'heures apparaît insuffisant mais le budget est restreint. À étudier par la commission finances.

Plainte auprès du Procureur : suite à une installation illégale d'une pompe à chaleur sur le domaine public, un procès-verbal a été envoyé au procureur. Ce dossier dure depuis 10 mois et les nombreux échanges et courriers avec les propriétaires n'ont pas abouti pour régler cette situation.

Clôture de séance : 23 H 10

Le Maire, Anne OLSZAK

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. Olszak'. Below the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE OSSELLE-ROUJELLE' around the top edge and '25370' at the bottom. In the center of the seal, there is a coat of arms featuring a figure on horseback.